

ABONNEMENTS  
1 an 6 mois 3 m. 1 m.  
SUISSE . . . 16.80 8.40 4.20 1.40  
ÉTRANGER 32.40 16.20 8.10  
On peut s'abonner dans tous les  
Bureaux de poste suisses, avec  
une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103  
TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75  
Administration  
et Annonces 37  
CHÈQUES POSTAUX IV B 313

# La Sentinelle

Quotidien socialiste

Le numéro: 10 ct.

ANNONCES  
(LA LIGNE)  
La Chaux-de-Fonds, Canton  
et Jura-Bernois . . . Fr. 0.18  
Minimum p<sup>r</sup> annonce > 1.80  
Suisse . . . . . > 0.30  
Étranger . . . . . > 0.40  
(Minimum 10 lignes)  
RECLAME . . . . . > 0.50

## La majorité n'est pas la loi suprême

Je ne sais qui déclara un jour que les minorités ont toujours raison. C'était quelque peu paradoxal. Il faut cependant convenir que les majorités ont une tendance assez naturelle à opposer la force de leur pouvoir aux postulats de la raison.

La démocratie, qui repose tout entière en son jeu de réalisation sur le droit des majorités, laisse, contrairement au paradoxe émis plus haut, croire qu'il suffit d'une majorité pour qu'une raison devienne indiscutable.

Pour nous, nous pensons qu'au-dessus de la majorité il y a la justice. Si la première fausse compagnie à la seconde, elle perd aussitôt de son autorité.

Une loi n'est donc pas forcément juste parce que votée par une majorité. Le parti radical, qui exerça une véritable dictature politique en notre pays pendant un demi-siècle, pourrait nous en fournir de multiples exemples.

Nous en retrouvons des exemples plus frappants encore par ce qui s'est passé et se passe encore au sujet de la grève générale. Suffit-il qu'une majorité aux Chambres approuve l'ordonnance anticonstitutionnelle du 11 novembre, pour qu'elle devienne bonne et légitime? Poser la question, c'est la résoudre.

Nos braves bourgeois du canton de Vaud qui passent par une crise d'hystérie politique, croient que la majorité peut tout, ose tout, décide tout. Ces messieurs en arrivent à admettre qu'ils ont le droit d'exiger, d'ordonner, de menacer, de parler de violence, parce qu'ils ont la majorité bourgeoise et agrarienne avec eux.

S'il en était ainsi, si la justice n'était pas un élément supérieur à la majorité, nous désespérions de la démocratie qui serait incapable de faire droit aux revendications des minorités.

Appliquons cette règle au problème de l'Office social de l'Union ouvrière. La subvention votée par le Conseil général n'est pas légitimée suffisamment parce qu'elle y rencontra une majorité. Celle-ci pourrait avoir consacré une injustice.

La seule conclusion qu'on puisse tirer de ce vote, c'est que la classe ouvrière organisée a vu une de ses revendications acceptée par le jeu légal et démocratique qu'on lui a tant recommandé ces temps derniers, pour obtenir justice en opposition au jeu révolutionnaire.

N'est-il pas étrange dès lors de voir justement les milieux qui lui conseillèrent le plus ardemment de suivre cette voie pour obtenir satisfaction, s'empresser de chercher à lui contester un avantage acquis par voie légale.

S'imaginent-ils qu'une majorité — au cas où elle se trouverait en notre ville progressiste et syndicale — suffirait pour décider que cette subvention n'est point légitime? Ce serait d'une belle candeur.

Tout ce qui serait prouvé si les faits venaient à confirmer cette supposition hasardeuse, c'est que les avantages acquis par les ouvriers légalement peuvent leur être arrachés tout aussi légalement au mépris de la justice, c'est que la démocratie dont on lui fait attendre la solution de ses maux, lui réserve mille difficultés et de graves mécomptes, grâce à la puissance de la bourgeoisie appuyée sur l'argent, le droit de fournir le pain quotidien ou de l'avancement, la presse, et tant d'autres ressources en hommes... influents et moyens... probants!

De telles oppositions élèvent le doute dans le cœur de l'ouvrier au sujet de la démocratie.

C'est parce que ce danger provoqué par l'U. H. nous paraît grave que nous demandons aux ouvriers de se préparer à un suprême effort.

Dans un prochain article, nous démontrerons que la décision du Conseil général n'a pas seulement pour elle la majorité de ce Conseil, mais la justice encore.

E.-P. G.

## L'éloge du bolchevisme dans la « Gazette de Lausanne »

Il ne faut plus s'étonner de rien. On pouvait lire ce passage dans la « Gazette » d'hier:

« A condition que ce mouvement ne se prolonge pas trop, peut-être n'est-il pas une mauvaise chose pour la paix future du monde. La Prusse est trop malade pour que les cataplasmes mollients de MM. Ebert et Scheidemann suffisent à la guérir. Le traitement vigoureux imposé par M. Liebknecht serait certainement plus efficace. Qui sait s'il n'est pas nécessaire pour dissoudre, désagréger et réduire en miettes tant de principes et d'institutions légués par le régime impérial et qui ne sont plus de mise? L'Allemagne du Sud peut se convertir à la liberté et à la démocratie par une évolution, comment dirons-nous? précipitée. Pour assainir la Prusse, restée médiévale ou presque, il faut une révolution, il faut la violence. Pour guérir la Prusse de toutes ses maladies d'ancien régime, il faut un remède de cheval. »

Le Père la Victoire ne sera pas content de vous, mon pauvre Monsieur M. M. Vous, en passe de sombrer dans le défaitisme bolchévik! Trounez l'air, prenez garde! Sinon vous serez contraint, un de ces quatre matins, de nous jouer un petit air élogieux sur ce bougre de Lénine qui employa, lui aussi, le « remède de cheval » pour extirper les vieilles pourritures de son pays. Diable, si la contagion bolchévique vous prend aussi, c'est signe que ça devient tout à fait dangereux!!!

## L'impérialisme italien

M. Bissolati s'explique

P.T.S. — L'ancien ministre Bissolati a fait au correspondant romain de la « Morning Post » des déclarations détaillées au sujet des raisons de sa démission. Bissolati a déclaré:

« Je n'ai pas réussi à persuader M. Sonnino à renoncer à la clause 5 du pacte de Londres, qui prévoit l'annexion de la Dalmatie de Lissarizza jusqu'au cap Blanca; à la disposition 3, qui assigne à l'Italie toutes les îles du Dodécannèse, dont les populations sont presque exclusivement grecques, et à la clause 6, qui stipule l'annexion à l'Italie de la population allemande de la vallée de l'Adige supérieur jusqu'au Brenner. M. Sonnino insiste sur l'intangibilité du pacte de Londres qui cède Fiume italien aux Yougo-Slaves pour revendiquer la Dalmatie. Je suis de l'avis contraire. J'estime que Fiume forme partie intégrante de l'Italie, tandis que la Dalmatie revient aux Yougo-Slaves. J'ai rappelé à M. Sonnino que les Yougo-Slaves étant la majorité écrasante de la population dalmatienne, ils résisteront avec cette persistance qui leur est propre à l'occupation de ces territoires par l'Italie. L'Italie serait donc forcée, à brève échéance, de faire une nouvelle guerre, qui devrait être conduite sur un territoire étroit de la côte dans des conditions stratégiques très défavorables. Si l'Italie occupe la Dalmatie contre la volonté de ses populations, les Yougo-Slaves pourraient essayer de boycotter et d'affamer les villes côtières, comme ils l'ont déjà fait autrefois.

La solution de la question dalmatienne dépend du président Wilson. Il est très douteux que le président appuie cette politique annexionniste, étant donné qu'il ne s'était pas rallié au pacte de Londres. Il est d'ailleurs douteux que toutes les puissances contractantes appuient ce pacte à l'unanimité et avec enthousiasme. Pour toutes ces raisons, Bissolati a mis M. Sonnino en garde contre la possibilité d'un échec diplomatique à la conférence de la paix. Selon Bissolati, l'Italie devrait de sa propre initiative, encore avant l'ouverture de la conférence, proposer de céder la Dalmatie aux Yougo-Slaves à la condition que le droit de l'Italie sur Fiume et sur l'Istrie soit reconnu. Fiume deviendrait dans ce cas un port libre.

Bissolati est en outre d'avis qu'il est imprudent de provoquer la Grèce par l'occupation des îles du Dodécannèse, parce que la Grèce pourrait s'unir avec les Yougo-Slaves à un moment où l'Italie aurait peut-être des dissentiments avec la France. Bissolati propose, en conséquence, de céder les rochers arides des Sporades contre quelque chose de plus utile, comme par exemple les mines de charbon de Heraclee.

Il est aussi d'avis que les Italiens du Tyrol du Sud verraient avec un œil défavorable l'annexion des Allemands du Tyrol de la vallée de l'Adige supérieur. La frontière septentrionale devrait commencer au sud de Bozen et n'inclure que les vallées de langue italienne.

Le correspondant romain du journal anglais ajoute: Si incroyable que cela puisse paraître, M. Sonnino n'a pas encore soumis le texte original du pacte de Londres aux autres membres du cabinet, qui ne le connaissent que dans le texte publié par les maximalistes.

## L'impérialisme vainqueur

Le « Corriere della Sera » continue à mettre en garde, de la façon la plus pressante contre le danger de l'impérialisme qui menace l'Europe. Le journal milanais écrit:

L'impérialisme est en ce moment le vrai vainqueur. On essaie de rétablir le dogme de la puissance proclamé jadis par les Allemands. On pense et on parle dans certains cercles officiels et non-officiels comme pensaient et parlaient autrefois les potentats allemands. Si à la conférence de la paix toutes les déclarations faites en France et accueillies en Angleterre et en Italie devaient prévaloir, alors tous les principes de liberté et de justice proclamés pendant la guerre par les Alliés seraient démentis par les faits et le monde de demain ressemblerait fatalement au monde d'hier. On retournerait à la politique des équilibres qu'on ne saurait assez maudire, qui dans les meilleurs des cas tient la balance aux forces ennemies ou poursuit la modification de l'équilibre dans l'intérêt propre ou au détriment de l'adversaire. Les Italiens doivent faire tous les efforts possibles pour conjurer le danger de ces courants impérialistes. Dans ce but, il faut à tout prix contribuer à la victoire des principes du président Wilson.

## Aux cheminots

Chers collègues, il ne faut pas seulement vous contenter de lire votre journal, mais regardez autour de vous, faites de la propagande pour la « Sentinelle », engagez vos camarades de travail, vos amis, à prendre un abonnement. Vous tous, si vous le voulez, vous pouvez faire au moins un nouvel abonné.

Debout, collègues, haut les cœurs, soutenez le seul journal romand qui défend vos intérêts et ne nous critique pas à journée faite. Des abonnés, toujours des abonnés à la « Senti », pour répondre aux calomnies dont on vous abreuve chaque jour.

Suivez les traces de votre collègue auteur de ces lignes qui, à lui seul, depuis la grève, a fait 86 nouveaux abonnés. Z.

## GLOSES

### Clou, violon et C<sup>o</sup>

Le clou, c'est le violon, et le violon, c'est le clou, tout comme « une pierre c'est un caillou, un caillou c'est une pierre ».

Chose étrange, depuis qu'on parle d'esprit nouveau, clous et violons voient des choses étranges. Habités à ce que des gredins passent leur lourde porte, des gredins ayant volé, violé, incendié, cambriolé, matraqué ou carambolé quelques malheureux humains, les voici qui hospitalisent des gens qui au lieu de prendre, donnent; au lieu de voler, sacrifient; au lieu de matraquer cherchent à défendre, à soigner, à protéger les pauvres de ce monde.

Encore un peu et ce sera une preuve d'honnêteté que d'avoir passé à la Conciergerie et ceux qui n'auront quelque huit jours de clou à leur actif seront des suspects.

Ah! l'esprit nouveau, quels tours il nous joue! Dans les classes on entendra bientôt les petites filles, gentilles et fraîches, s'écrier au milieu d'un récit où l'on parlera de prison:

— M'sell! mon papa aussi il a été en prison! Il avait fait la grève! Il était du Comité! oui M'sell!

Nos amis Humbert-Droz, Alber, Brunner, Méroz, Yersin sont en prison. La justice militaire s'acharne après eux. Elle amasse sur eux la reconnaissance de la classe ouvrière. Elle en fait des hommes, de vrais hommes, que des milliers et des milliers de travailleurs applaudissent et affectionnent.

Plus les hommes à galons et à bottes laquées frappent, plus les ouvriers s'attachent à leurs camarades.

Je ne sais pas l'effet du clou et du violon sur les gredins, les vrais, mais ce que je sais, c'est qu'il a pour les victimes de la réaction bourgeoise des effets merveilleux, car quoi de plus précieux que la bénédiction de milliers de pauvres diables.

Y en a qui aiment mieux les flatteries des gros! Ouais, quels vilains cocos! SPHYNX.

## Lettre de Fribourg

« Un homme embarrassé est bien prêt d'être malhonnête. » Ceci est vrai au moral comme au matériel et notre démagogue fribourgeois M. Musy peut méditer longuement cette parole. Les derniers articles de la « Sentinelle » n'ont certes pas passé comme chat sur braise dans notre petit pays. Ils ont réveillé les plus endormis. Pour comble de malheur, pour notre malheur paysan, un journal conservateur de la Suisse allemande, l'« Ostschweiz », dans un article récent, pose des questions embarrassantes. C'est à y perdre la tête, surtout quand elle ne tient pas plus solide qu'il ne faut.

Vendre et acheter des usines électriques; aller consulter des dossiers jusqu'à Lausanne; prononcer des discours au parlement de Berne, d'une longueur à désespérer un anachorète; lancer un ultimatum à de bons et fidèles employés qui veulent former une société; faire voter par un Grand Conseil des remerciements par ci, des félicitations par là; organiser une société pour la protection de la terre fribourgeoise et lui faire allouer un subside; mettre un frein à l'invasion des Bernois chez nous et faire venir et tolérer des congrégations exotiques, et encore, et encore, etc., etc., que voilà un homme occupé, et l'on devrait comprendre qu'il ne puisse s'occuper des mille et une petites misères d'ici-bas.

Est-ce là qu'il faut chercher la raison pour laquelle dans notre bon canton de Fribourg les promesses ne sont restées que des promesses et rien que ça? Mais alors à quoi rime le changement Python-Musy ou Musy-Python.

A frapper d'estoc et de taille, à commettre de flagrantes injustices, croyez-vous, M. Musy, résoudre ainsi un problème?

Ce ne seront pas les articles enflammés de la « Tribune de Fribourg » ou du « Fribourgeois » qui vous blanchiront, pas plus, d'ailleurs, que quelques-uns de vos plats-valets, qui vous servent de « petits pages de cour », parce qu'ils en tirent un profit momentané.

Nous recevons des nouvelles très intéressantes de nos miliciens du 7<sup>e</sup> régiment revenus de Bâle. Ils ont fait une petite manifestation le soir du 30 décembre devant le bureau du régimentier pour demander leur démobilisation. Le grand général, l'ineffable Roger était absent. Il était allé souper au Schweizerhof, comme des gens qui se respectent. Aussitôt, une colonne de près de quatre cents soldats se forme et décide d'aller manifester devant cet hôtel. Un motocycliste, plus rapide, ayant été l'avertir de l'état de surexcitation de ses fidèles troupes, notre unique Roger décida, à l'instar de notre grand chef Musy, de prononcer un discours. Il ne put arriver à temps au cantonnement et c'est en pleine rue qu'il dut, risquant de compromettre son « si haut grade », adresser son petit speech aux troubades. Les promesses (monnaies si courantes dans ce grand monde) allèrent leur train. Pas de punitions, promesse de démobiliser dans quelques jours, etc.

Quel est ce vent qui souffle dans ces fidèles troupes qui gardèrent la ville fédérale pendant la grève? Le terrible microbe de la grippe aurait-il fait place à un autre plus dangereux pour vous, M. Musy? Combien vous devez mal dormir, et, comme il y a une place de vacante comme économiste à Marsens, ensuite de la démission de M. Rey, je ne sais pas, mais je crois que vous feriez bien de vous inscrire.

## Nous voulons le respect de la Constitution

C'est le cri des faux démocrates de la Suisse romande.

Mais quand il ne s'agit plus de retrouver la pleine liberté de faire prospérer leurs capitaux, quand il s'agit de faire respecter les droits ou les intérêts des socialistes, ils se moquent de la Constitution et du Droit comme de leur première culotte.

Par les pleins-pouvoirs on empêche la spéculation: à bas les pleins-pouvoirs. Par les pleins-pouvoirs on vote l'ordonnance du 11 novembre: vivent les pleins-pouvoirs.

En violation de la Constitution on retarde la R. P.: Vive la Constitution. Si on retarde le vote sur l'initiative concernant la justice militaire, on s'écrie: A bas la Constitution.

Quand on applique une ordonnance pour protéger les ouvriers du chômage, on crie: Faites-la voter par les Chambres! Quand il s'agit d'une ordonnance violant la Constitution pour renvoyer des civils devant les tribunaux militaires, on crie: Bravo! c'est très bien, vivent les pleins-pouvoirs, vivent les accroc à la Constitution, à bas les Chambres, passez-vous de leur appui.

Quand il s'agit de spéculateurs et d'enrichis, on exige que tout soit scrupuleusement légal et conforme au droit avant de leur appliquer une amende... administrative. Quand il s'agit d'hommes de confiance des ouvriers organisés, on met au rancart tous ces scrupules: Allez-y, votre ordonnance inconstitutionnelle prise par un gouvernement inconstitutionnel, usant de moyens inconstitutionnels, fut promulguée, publiée le 16, ça ne fait rien, appliquez-la pour des faits survenus le 11, le 12, le 15, le 14. Allez-y, il s'agit de syndiqués et de socialistes. Le droit ne compte pas pour eux.

L'Office social de l'U. H. avec ses quatre juristes ferait quand même bien de nous dire comme cela s'arrange avec le respect du droit et des lois.

Mais elle a bien autre chose sur les bras; il faut avant tout attaquer l'Office social de l'Union ouvrière. Le droit... on verra ça plus tard!

## Toujours alarmés!

Deux soldats du bataillon fribourgeois revenant de Bâle, nous ont raconté que leur régiment, après son séjour à Berne, fut mis de piquet d'alarme le 21 décembre.

Ceux qui ont fait marcher le général et le Conseil fédéral du 7 au 15 novembre, avaient réussi on le sait, à leur donner une nouvelle frousse, le 21 décembre.

Pauvres diables, comme ils marchent. Ce n'est pas tout. Le 30 décembre, le régiment fut alarmé. On annonça une manifestation sur la Place du Marché où devait parler notre camarade Graber. Nous avons vu la photographie d'un camion tel qu'il fut armé ce soir-là: à l'arrière une mitrailleuse, au centre un projecteur, à droite et à gauche, des lanceurs de grenades et plus loin des soldats avec fusils et prêts à tirer.

On ne prit jamais autant de précautions pendant ces quatre ans de guerre contre le front nord! On se réservait pour le front... intérieur en vertu de la solidarité de classes.

## Au Grand Conseil bernois

Comme nous le disions dans notre dernier courrier, le décret concernant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat donne lieu à d'importants débats, quelquefois typiques, selon la mentalité des orateurs. Ainsi, à l'article 1, M. Gobat, avocat à Delémont, voudrait que le procureur du Jura, M. Billieux, ait son gîte dans un bâtiment de l'Etat, comme le préfet (sic). Cette proposition, qui sent la confraternité radicale à 100 lieues, échoue avec 6 voix. A l'art. 8, les députés Comment et Ribeaud, députés du cercle de Porrentruy, se découvrent comme des réactionnaires de la plus belle eau. Ils ne veulent rien moins que casser de leurs fonctions les employés d'Etat qui se mettraient en grève. M. Comment est encore transi de peur depuis la grève générale. Il défaille presque. La révolution, la guerre civile, les capitaux enlevés par les meneurs, enfin toute la lyre. M. Comment voit tout cela à travers ses lunettes. Il en pleure presque. Ah! si le révolutionnaire de l'Ajoie, Pierre Péquignat avait pu se relever de son tombeau, ce qu'il aurait répondu au maire actuel de sa commune. M. Ribeaud est encore plus agressif. A son avis, les employés sont des automates qui doivent être constamment muets: Défense pour eux de se grouper, de penser. Ils touchent leur salaire, c'est assez. Et la Constitution fédérale, M. Ribeaud, vous en faites litière?

Notre camarade Nicol s'apprete à remettre ces Messieurs sur un terrain moins moyenâgeux, mais survient une contre-proposition de renvoi de l'article 8 à la commission.

Ont pris part aux débats jusqu'ici, du groupe socialiste, nos amis Schertz, Leuenberger, Hurni, Luthy, Munch, Albielz, Burri. Séance de relevée, mercredi. Continuation du décret des traitements.

Comme c'était à prévoir, les gros traitements des fonctionnaires passent comme une lettre à la poste, mais en arrivant aux employés de deuxième catégorie, on sent le souffle de la réaction. Plus l'on approche des fonctions subalternea

moins l'on trouve de volonté pour fixer des salaires proportionnés au coût de la vie.

Et cette constatation n'est point faite pour nous étonner, puisque M. le conseiller d'Etat Scheurer, ministre des finances, à grands bruits de grosse caisse est venu déclarer au Grand Conseil que beaucoup d'employés étaient des paresseux, bons à fumer des cigarettes ou lire des journaux pendant leurs heures de travail. Nous avons trouvé bien osé un pareil langage dans la bouche de M. Scheurer; aussi la fraction socialiste l'a-t-elle vertement démenti.

Ainsi, ne faut-il pas s'étonner que les petits salaires ont tant de peine à passer au crible du Grand Conseil.

A l'art. 36, on réussit avec mille peines à porter les salaires des employés de l'administration centrale de la quatrième classe de 3200 à 4500 fr. et ceux de la cinquième classe de 3000 à 4000 fr.

Par 82 voix contre 32, cette augmentation est votée. Notons en passant que M. Merguin, notaire, député, receveur, juge, etc., a voté non!!! MM. Ribaud et Comment, qui n'ont la bouche ouverte que pour défendre aux employés de s'organiser n'ont pas trouvé un seul mot à dire pour défendre les petits employés. MM. Meusy et Jobin ont également voté non.

Jolie, n'est-ce pas l'attitude de nos députés ajoulots. Il n'est pas nécessaire de faire des commentaires. Notre ami Clémengon, de Moutier, est nommé dans la commission du décret réglant les honoraires du notariat. Jeudi matin continuation.

L'art. 37 réglant les honoraires des préfets, présposés, présidents de tribunaux, greffiers, etc., vivement combattu de toutes parts, est renvoyé à la commission. La discussion devient comique. Chaque orateur veut faire passer les fonctionnaires plus haut cités dans une catégorie supérieure. Battage électoral pur.

A l'art. 44, les traitements des employés de districts sont fixés, pour les quatrième et cinquième classes, de 3000 à 4000 fr. et de 2500 à 3500 fr. Les autres classes recevront le traitement prévu par la commission.

La discussion est suspendue à midi pour les traitements à l'art. 48. Le directeur des finances est absent.

Jeudi après-midi, on liquide les naturalisations et le décret sur le pouvoir répressif des communes. La suite des débats, lundi 13 janvier.

(Argus).

## NOUVELLES SUISSES

### L'organisation des gardes volontaires

Dernièrement, le Conseil fédéral a pris un arrêté organisant les troupes de gardes volontaires qui, l'armée démobilisée, assureront le service de la frontière. Ces troupes sont placées sous les ordres d'un commandant, qui aura rang de colonel ou de lieutenant-colonel, assisté d'un remplaçant qui sera un officier d'état-major.

Les officiers seront recrutés en première ligne parmi les volontaires; si les cadres ne sont pas remplis par ce moyen, le Conseil fédéral mobilisera, pour un temps déterminé, des officiers de l'armée ou du corps d'instruction.

Les sous-officiers, appointés et soldats seront des volontaires choisis parmi les hommes incorporés dans l'armée. Ils devront s'engager pour un mois au moins et seront pendant leur volontariat libérés de tout service dans leur unité.

Le commandant répartit ses troupes suivant les besoins, en compagnies et en détachements. Les officiers, les sous-officiers et les soldats portent leur uniforme, leurs armes et leur équipement. La solde pounalière est la suivante: major, 22 fr. 50; capitaine, 20 fr.; premier-lieutenant, 17 fr. 50; lieutenant, 15 fr.; adjudant sous-officier, 10 fr. 80; sergent-major, 10 fr. 30; fourrier, 9 fr. 80; sergent, 9 fr. 30; caporal, 8 fr. 80; appointé, 8 fr. 60; soldat, 8 fr. 50. La nourriture et le logement sont à la charge de la Confédération. Les hommes sont soumis en ce qui touche à la discipline et aux prescriptions pénales, aux dispositions légales applicables au service actif.

VALAIS.— Condamné.— Rothen, reconnu coupable de falsification d'inventaire de la Caisse hypothécaire du Valais et de détournements pour 300,000 francs, a été condamné à 5 années de réclusion, sous déduction de la prison préventive.

## JURA BERNOIS

ST-IMIER.— Office local de chômage. — Le 16 novembre 1918, le Bureau de la F. O. M. H. demandait par lettre au Conseil municipal de St-Imier la création de l'Office local de chômage, en l'avisant qu'un retard exposerait les autorités communales à de grandes difficultés dans l'accomplissement de leur tâche.

Le Conseil municipal ne jugea pas à propos de donner suite à cette demande.

Sachant par le contenu de l'ordonnance sur la matière édictée par le Conseil exécutif, que la création de cet office était une obligation légale, le bureau de la F. O. M. H. demandait l'intervention de la préfecture, le 28 novembre, en insistant pour que la commune n'attende pas que les chômeurs soient morts de faim avant de leur venir en aide. Le préfet transmit la lettre au Conseil communal de St-Imier, mais celui-ci, de nouveau, refusa de constituer l'Office local de chômage et de mettre l'argent nécessaire à sa disposition. Il désigna simplement un employé de la commune pour s'occuper du placement des chômeurs, sans s'inquiéter de savoir si l'employé en question, déjà très occupé, était d'accord d'accepter de nouvelles charges et disposait du temps nécessaire pour les remplir. D'indemnités de chômage, il n'en était pas question, et le 5 janvier 1919, cet employé ignorait encore tout des stipulations contenues dans l'ordonnance dont le Bureau de la F. O. M. H. réclamait en vain depuis longtemps l'application.

Mis au courant de ces faits, les représentants socialistes au Conseil général interpellèrent à leur tour le Conseil municipal au cours des séances des 20 et 28 décembre. Devant cette insistance, le Conseil municipal, par l'organe de son vice-président, M. John Meier, se déclara d'accord de se mettre en relation avec le secrétariat ouvrier local en vue d'arriver à une entente sur cette question.

M. John Meier a promis, mais il n'a pas tenu sa promesse, de sorte que rien n'a été fait jusqu'à présent.

Lors de la discussion au Conseil général, si j'en crois les dires de ceux qui y assistaient, jeunes et vieux radicaux restèrent cois et personne des leurs ne se joignit aux socialistes pour appuyer leur demande.

Or, nous avons eu le plaisir de constater, en lisant le « Jura bernois » du 8 janvier, que la fraction jeune-radical du Conseil général adressait au Conseil municipal une motion destinée à obtenir la création immédiate de l'Office de chômage et la mise à disposition de celui-ci du crédit nécessaire.

En publiant leur motion, Messieurs les jeunes radicaux n'ont eu qu'un tort, à mon avis, c'est de laisser ignorer aux lecteurs du « Jura bernois » que leur demande avait été faite depuis longtemps par le parti socialiste. Tout dans leur article, incite le lecteur à penser qu'ils sont les premiers et les seuls à s'être occupés de cette affaire.

Ces messieurs sont trop honnêtes pour que l'oubli que je leur signale reste sans réparation. Ils tiendront sans doute à faire le nécessaire dans le prochain numéro du « Jura bernois » dont les colonnes leur sont de nouveau ouvertes toutes grandes depuis peu.

Ce qui appartient à César doit lui être rendu.

R. R.

## CANTON DE NEUCHÂTEL

### LE LOCLE

La viande de porc en baisse. — La baisse qui s'est produite ces derniers temps sur le marché des porcs commence à avoir sa répercussion sur le prix de la viande. Les bouchers du Locle annoncent aujourd'hui une réduction de 1 franc par kilo sur cette denrée et sur la charcuterie.

Pommes de terre. — Les livraisons faites à notre commune ont été un peu plus importantes que nous n'osions l'espérer. Le dernier wagon a été reçu fin décembre. La quantité de pommes de terre disponible permet de distribuer une nouvelle série de bons d'achat:

1. De 2 kilos par habitant, soit la quantité retenue lors de la première distribution.

2. De 10 kilos par personne, aux familles qui ont cultivé des pommes de terre.

La culture de pommes de terre dans notre com-

mune n'a pas toujours donné des résultats satisfaisants; plusieurs cultivateurs n'ont pas vu leurs efforts couronnés de succès; après expertise, il leur a été tenu compte de la sous-production constatée dans leurs champs. Le rendement des cultures de pommes de terre à la montagne est bien inférieur à celui des plantations de la plaine. Aussi avons-nous demandé que l'on porte de 10 kilos à 20 kilos par personne la bonification aux cultivateurs habitant notre commune. Cette mesure favorisera tous ceux qui ont pris la peine de cultiver dans une région peu fertile et les encouragera à persévérer dans leurs efforts cette année-ci.

Il est expressément recommandé aux bénéficiaires des mesures ci-dessus de toucher leurs bons jusqu'au 18 courant et de faire leurs achats immédiatement, soit chez les marchands, soit à la commune. La vente se fera à la cave de l'Hôtel de Ville (sous-sol), les mêmes jours que la distribution des bons d'achat. La vente des pommes de terre sans carte n'est pas autorisée.

Commission de ravitaillement.

## LA CHAUX-DE-FONDS

### Conseil général

Ordre du jour de la séance du lundi 13 janvier 1919:

Rapport du Conseil communal à l'appui de l'acceptation d'un don de 150,000 fr. pour le développement de la Polyclinique au Juventuti et des transformations à opérer dans ce bâtiment. — Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour subvention en faveur des soupes scolaires et des classes gardiennes. — Rapport du Conseil communal à l'appui de l'acquisition de terrains de la Société immobilière, au quartier de Bel-Air. — Rapport du Conseil communal concernant une révision des traitements des maîtres de pratique et professeurs de l'École d'art. — Rapport du Conseil communal à l'appui de demandes de crédits supplémentaires applicables à divers postes du budget. — Rapport du Conseil communal à l'appui d'un arrêté réglementant la circulation des camions et omnibus automobiles dans l'enceinte urbaine de La Chaux-de-Fonds. — Communication du Conseil communal au sujet du paiement des salaires aux employés communaux qui ont participé à la grève. — Motion de MM. Paul Graber et consorts invitant le Conseil communal à faire des démarches auprès du Conseil d'Etat pour éviter de nouvelles mobilisations du landsturm. — Motion de MM. Léon Bauer et consorts concernant l'attitude du Conseil communal pendant la grève. — Interpellation de MM. Paul Graber et consorts au sujet de l'organisation de gardes dites civiques. — Interpellation de MM. Fritz Eymann et consorts demandant quelles mesures le Conseil communal a prises concernant le chômage dont souffrent les soldats démobilisés.

### Réserve de riz

Notre population obtient ce mois-ci une ration de riz assez élevée. Comme il lui est en outre accordé quelques autres suppléments et que d'autre part les caves sont encore approvisionnées, il se peut que bon nombre de personnes ne fassent pas usage de leurs coupons de riz.

En prévision du printemps qui pourrait être, au point de vue du ravitaillement, assez difficile, nous recommandons à ceux qui ne consomment pas toute leur ration de constituer une petite réserve de riz.

Office de ravitaillement.

### Groupe d'épargne « Le Cygne »

Les personnes désirant se faire recevoir du groupe d'épargne « Le Cygne » sont avisées que le prochain versement aura lieu samedi soir, de 8 h. à 9 1/2 h., au Cercle ouvrier. On ne paye ni finance d'entrée ni amendes.

Qu'on se le dise etc... à demain soir.

### La Scala

Il ne semble guère possible de représenter d'une façon plus émouvante et plus morale que ce n'est le cas dans « L'Honneur du Trappeur », le rôle de l'enfant dans la vie des rudes trappeurs du Canada.

### Trams

Le personnel des trams remercie chaleureusement toutes les personnes qui lui ont manifesté leur sympathie en n'oubliant pas le cachemaille traditionnel du Nouvel-An.

## Commission d'enquête sur la grippe

La commission parlementaire d'enquête sur la grippe à l'armée a siégé les 6, 7 et 8 courant. Les sept rapports des sous-commissions, après avoir été adoptés dans les trois sous-commissions, ont été adoptés définitivement en séance plénière. Les rapporteurs ont ensuite présenté des conclusions qui ont été discutées en séance plénière; elles serviront de ligne directrice au rapport général confié au président, M. Bolli, conseiller aux Etats. Ce dernier rapport sera imprimé après avoir été adopté définitivement dans une dernière séance qui aura lieu le 16 courant. Les Chambres pourront donc être saisies de cet objet pour la session extraordinaire. La commission a estimé qu'elle n'était pas compétente pour demander des sanctions. Son rôle consiste à établir les faits, à constater les erreurs et les fautes commises, à demander des modifications destinées à améliorer le service sanitaire.

Les constatations faites peuvent se résumer ainsi: Une main ferme a manqué à la direction du service sanitaire. Celui-ci a été trop uniquement préoccupé du service présumé des blessés du front et pas assez des soins aux malades. Il y a de la confusion dans les compétences des officiers sanitaires et des officiers, leurs relations n'ont pas toujours été ce qu'elles auraient dû être. Le service sanitaire n'a pas fait preuve d'ordre ni de précision et on a constaté des faiblesses regrettables. Le bureau du médecin en chef n'a pas reconnu aussi tôt qu'il aurait pu la gravité de l'épidémie et ne semble pas avoir compris le sérieux de la situation. Le médecin de l'armée n'a pas vaqué, comme il l'aurait dû, au travail qui lui était confié. Les cantonnements et infirmeries étaient défectueux en beaucoup d'endroits. Certains médecins ne semblent pas avoir été à la hauteur de leur tâche. Il y a des faiblesses sur lesquelles on ne saurait passer sans autre un coup d'éponge. Les reproches ainsi faits semblent s'adresser au médecin d'armée, au chef d'état-major, au général, au chef du département militaire.

## Souscription permanente

pour couvrir le déficit et pour lancer les six pages

Listes précédentes	fr. 16.088,79
Pour le nouvel-an de la « Sentinelle »	1.—
Du petit cordonnier de la rue de la Paix	—50
G. I., Combettes	1,20
Cadeau à la « Sentinelle »	2,50
P. B., Combe-Grievrin	—20
Pour l'article à Grosperre	20.—
Pour avoir noirci un nègre au Cercle ouvrier, Sonvilier, le 1er janvier	5.—
Reliquat de deux bouteilles	1.—
Solde bénéfice fête champêtre	30,70
E. Z., Le Locle	—80
D'un socialiste chrétien	1.—
En attendant la prochaine moisson, souhaiçons que les épis soient beaux, D., Tramelan	—50
W., W., Le Locle	2,20
Pour que Breitmeyer aille rejoindre le général	2.—
Pour le discours de Ch. Naine	5.—
Pour le discours de P. Graber	5.—
Pour le discours de Platten	5.—
Pour le juste milieu	5.—
Pour une chanson de Léon	6,20
A. S., Eplatures	—30
D'un abonné de St-Imier	—70
Pour acheter une matraque à la garde civique, Mme M., St-Imier	—50
Mme G., Numa-Droz	—60
Pour soutenir la « Sentinelle », L. R. D.	2,50
Total	fr. 16.188,19

## Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — La Persévérante. — Répétition ce soir, à 8 heures, au Cercle ouvrier.

LE LOCLE. — Maison du Peuple. — Assemblée du comité, vendredi 10, au local, Cercle des Travaillants, à 8 h. du soir.

## Avis officiels (Voir aux annonces)

Ville. — Oeufs. — Taxes des chiens.

## FEUILLETON DE LA SENTINELLE

# L'AUTRE LUMIÈRE

PAR

Paul MARGUERITTE

(Suite)

Et puis, ce fut l'au jour le jour: la vie où la médiocrité côtoie la grandeur; la vie avec ses plaisirs et ses peines; la vie banalement humaine mais vivifiée par la volonté d'être haute; la vie avec les influences salutaires de Claude sur sa femme et de Thérèse sur lui; la vie avec le rythme des habitudes, le pain et la viande des repas; la vie dans le cercle étroit de la demeure ou l'horizon élargi du voyage; la vie avec ses rêves qui sont un recommencement et ses nuits où le sommeil ressemble à la mort; la vie avec le désir et la volupté: ivresses qui n'ont rien d'impur, parce qu'elles sont conformes au rythme universel, et que Claude, en caressant de ses mains avides le cher corps de Thérèse, comme il avait fait du « Persée » de bronze, épée aux contours de l'être qu'il adore, de l'être qui est pour lui la Fleur du Monde, le germe de l'enfant qui viendra bômbler le ventre délicat et gonfler les seins blancs.

Claude s'était rattaché à la grande espérance de l'enfant, comme au plus complet épanouissement de lui-même. Il se rappelait sa conversation avec Mussol: non! il ne verrait pas son fils,

— car ce serait un fils, — mais son fils le verrait... Son fils, qui réaliserait tout ce qui serait le transmetteur du flambeau sacré par quoi une race respire de toutes ses facultés et de toutes ses énergies.

Claude connut l'émotion anxieuse et douce de sentir, la main appuyée aux flancs maternels, tressaillir cette petite vie. On l'appellerait Jean, du nom du docteur Chartrain. Thérèse préparait la layette, avec un recueillement de fée pensive.

Claude acceptait de plus en plus son sort. Il s'était acclimaté au petit hôtel loué boulevard Montmorency, en un coin de verdure et de silence, à peine troublé par le roulement des trains de ceinture.

Cet hôtel, provenant du village russe de la dernière exposition universelle, formait une élégante isba avec des toits contournés et de lourds ornements de bois suspendus. Ils y passèrent l'hiver et le printemps, occupés de leur apostolat et s'efforçant à se rendre utile aux œuvres d'aveugles. Leur intimité délicieusement resserrée n'accueillait guère que l'oncle Adrien, les Navole, M. Brisage et quelques membres éminents de l'Association Valentin Haüy. Peu de soirées au théâtre, mais ils suivaient les grands concerts où l'oncle Adrien les accompagnait volontiers; et leurs meilleures heures étaient celles où, seul à seule, Thérèse lisait à Claude ou chantait pour lui leurs maîtres préférés.

En avril, Suzanne eut une jolie fille qui porta le nom de Claude. Aline et M. Dussaulles vinrent s'installer à Paris; Aline épousa, mais toujours robuste, n'oxygénait plus ses cheveux où une mèche grise tranchait dans le blond persistant; elle avait mis un frein à ses dépenses exagérées, et une entente parfaite régnait entre elle et son mari.

Elle insista beaucoup pour que les Claude, vinssent avec les Louis Navole passer le mois de juillet à Belles-Feuilles; ils y consentirent. Il fut alors question du mariage de Jacques avec la fille d'un grand banquier dijonnais; ce projet n'aboutit pas. Les prochaines couches de Thérèse la ramenèrent avec Claude à Paris; elle sentait s'alourdir son corps où une autre vie frémissait chaque jour davantage.

Cette fois, c'est la vieille maison de Marlotte qui les reçoit. Septembre va pâlir la forêt et la délivrance de Thérèse approche. Claude à présent vit dans une inquiétude qui se précise et s'aggrave jusqu'au jour du lit de misère lorsque chaque cri déchirant, lorsque chaque tressaillement de la petite main crispée et cependant confiante, lorsque la sueur qu'il sent couler sur le doux visage à l'agonie, le persuadent de l'imminence du danger et de l'approche de la mort.

Pourquoi la nature est-elle si cruelle? Va-t-il voir périr Thérèse, résistera-t-elle à l'affreuse torture? Pourquoi doit-elle risquer sa vie? Il hait ceux qui la soignent, et se prend lui-même en horreur, devant la venue si lente du bien-aimé pour qui Thérèse accepte, vaillante, l'épreuve de toutes les mères. Tout à coup, après une dernière, sauvage et funèbre clameur, un silence indéfinissable est tombé. Claude se dit que sa femme et l'enfant sont morts, et qu'en eux tout meurt de lui-même et de ses raisons de vivre. Mais on s'agite, une voix faible et perçante salue le jour, la garde annonce:

— C'est un superbe garçon!

Claude s'incline, défaillant vers celle qui lui sourit et qui sourit à la petite créature née de leur amour. Il baise avec ferveur la main froide et épuisée.

— Tout va bien, allons! tout va très bien! dit la voix de tête d'Aline, qui a voulu servir de mère à Thérèse.

La garde reprend au bout d'un long moment pendant lequel on a soigné, baigné, habillé le nouveau-né:

— Tenez, monsieur, prenez-le, et faites-le embrasser, doucement, à sa maman.

— Mon ami, murmure Thérèse, il te ressemble; et il est si beau!...

Claude connaît alors un bonheur plus grand peut-être que celui qu'il a éprouvé quand Thérèse est devenue sa femme. Son fils est là, vivant, robuste, déjà lourd, espérance de ses lendemains, dédommagement glorieux de son infortune; son fils, qui porte déjà dans ses yeux un reflet du soleil dont s'éclaircit la chambre et, peut-être, — Claude le souhaite ardemment, — l'aube encore incertaine de cette autre lumière à la clarté de laquelle il voit s'illuminer les profondeurs de son âme, la beauté morale de Thérèse, et l'immense monde invisible.

FIN

INVITATION 3833  
à l'usage des Tablettes Gaba! Elles vous préservent de la grippe et vous guérissent de la toux, de l'enrouement, des maux de gorge.

Ces tablettes Wybert fabriquées autrefois par la Pharmacie d'Or à Bâle, sont en vente partout dans les boîtes bleues portant la marque Gaba ci-dessus, au prix de fr. 1.75. Attention! aux contrefaçons au moment de l'achat.

GABA

**Cinéma Palace (Casino) St-Imier**  
 Matinée : 3 heures    Dimanche Soirée : 8 heures  
 Lundi Soirée : 8 1/4 heures

La fin de **PROTEA**  
**Le Vol Suprême**  
 Drame en 5 parties    4765  
 — Prix habituels des places —

**COOPÉRATIVES RÉUNIES**  
 Le Magasin de CHAUSSURES  
**Rue de la Ronde 1**  
 est ouvert

CHAUSSURES TRÈS AVANTAGEUSES  
 de Prix et de Qualité

**Pharmacie des Coopératives Réunies**  
 LA CHAUX-DE-FONDS  
**Ristourne 1918**

La ristourne pour l'exercice 1917-1918 peut encore être retirée dans nos officines ou dans nos différents magasins de la ville, jusqu'au 20 janvier prochain. Passé cette date, les personnes qui n'auront pas échangé leurs tickets devront attendre jusqu'en automne 1919.

**Tonnellerie-Caviste**  
 actif et sérieux, connaissant bien son métier, trouverait emploi de suite ou pour époque à convenir aux COOPÉRATIVES RÉUNIES. Place stable.  
 Faire les offres avec prétentions au Bureau de la Société, Serre 43. 4747

**Pour votre toilette** vous trouverez toujours chez moi un beau choix de bon savon de toilette. Parfums. Lotions spéciales pour les soins de la chevelure. Eau de Cologne. Brillantine. Poudre de riz et tous autres articles de la toilette. Rasoirs de 1<sup>re</sup> qualité avec tous les accessoires pour se raser soi-même. Je fais aussi le repassage de rasoirs. Se recommande.

**Ant. Mögli**  
 Coiffeur  
 22, Manège, 22

Une brochure à lire :  
**Dictature du Proletariat ou Démocratie**  
 par Ch. NAINE, conseiller national.  
 Prix : Fr. 0.60.  
 En vente dans les librairies, kiosques et chez les éditeurs, Imprimerie Populaire, Lausanne.

**MAGASINS DE SOLDES ET OCCASIONS**  
 10, Rue Neuve — Place Neuve

**Grande Vente**  
 après inventaire  
 Occasions exceptionnelles en  
**Chaussures**  
**Confections**  
**Lingerie**  
**Bonneterie**  
 etc., etc. 4796

**Que tout le monde profite!**

Ouvriers ! Faites vos achats chez les commerçants qui favorisent votre journal de leurs annonces.

**LA SCALA**  
 De vendredi à lundi

**L'entrée à Metz des troupes alliées et du gouvernement de la république**  
**L'arrivée du Président Wilson en France**  
**Le Siège des Trois**    **L'Honneur du Trappeur**  
 Roman moderne    Poignant drame du Far-West  
 interprété par Suzanne Grandais

**LE BUSTE FATAL**  
 Comique  
 Prix des places : Galerie, fr. 2.50, 2.—, 1.50. Parterre : fr. 1.50, 1.—, 0.80 (Pas de troisièmes)

**Theatre de La Chaux-de-Fonds**  
**Trois Représentations de Gala**  
 avec le concours de  
 M. Etievant, de la Porte St-Martin  
 M<sup>me</sup> Thési Borgos de l'Odéon  
 M<sup>me</sup> Jane Borgos du Théâtre du Parc  
 M. Collard, M. Gerval  
 M<sup>me</sup> Feitlinger, M. Wild  
 MM. Gonthier, Rieux, etc.  
 M<sup>me</sup> Ribe, Colette le Bray  
 Widmer E., etc.

**AMOUREUSE**  
 Pièce en 3 actes de Porto-Riche  
**Dimanche 12 janvier**  
 En matinée, à 3 h.  
 Spectacle pour les écoles

**Les Romanesques**  
 Pièce en 3 actes et en vers d'Edmond Rostand  
 Costumes d'époque. Figuration  
 Musique de scène  
 En soirée, à 8 1/2 h.  
 Le grand succès de rire

**Le Truc d'Arthur**  
 Vaudeville en 3 actes de Bisson  
 Location comme d'usage

**Société coopérative de Consommation de Neuchâtel**

Chiffre d'affaires en 1917  
**2,221,486 fr.**  
 Réserve : Fr. 158,011  
 Capital : 122,270

Tous les bénéfices sont répartis aux acheteurs

La Société est le régulateur incontesté, aujourd'hui, des prix de tous les articles dont elle s'occupe. — On devient sociétaire sur une demande écrite, dont le formulaire est à disposition dans tous nos magasins et au bureau, Sablons 19, et par la souscription d'une part du capital de Fr. 10 au moins. La finance d'entrée est de Fr. 5. 4715  
 On est considéré comme sociétaire dès qu'un acompte de Fr. 2 a été payé sur les Fr. 15 ci-dessus. Les coopérateurs conscients ne se servent que dans leur Société.

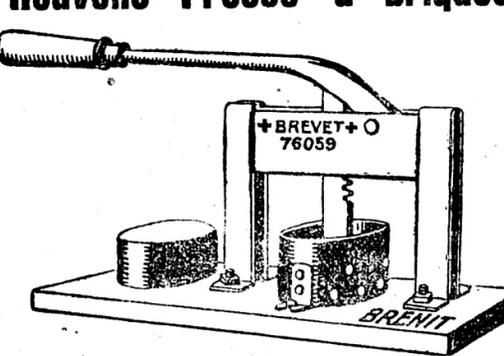
**A la Ménagère**  
 Place Parry 2, Neuchâtel

**Potagers**  
 très économiques  
 surtout combustibles  
 Feu dirigeable 4055

APPAREILS ÉLECTRIQUES DE FABRICATION SUISSE  
**"THERMA"**  
**J.-A. GUÉX**  
 27, rue Numa-Droz (vis-à-vis du Collège primaire)  
 LA CHAUX-DE-FONDS  
 TÉLÉPHONE 14.34  
 Lustrerie 3876  
 Ampoules et Fournitures Aluminium

**Société Coopérative de Consommation ST-IMIER et environs**  
**FAGOTS**  
 Nous offrons un beau lot de fagots de hêtre de toute première qualité, parfaitement sain, à un prix avantageux.  
 Adresser les commandes à notre entrepôt de combustible, rue du Pont 9, où une partie de la marchandise est déjà entreposée. 4799

**Nouvelle Presse à briques**



Appareil très pratique pour la transformation en combustibles de tous déchets de papiers, cartons, détritiques et tous rebuts de matières textiles.  
 En vente chez 8336

**H. Bailod FERS Neuchâtel**  
 Ville de La Chaux-de-Fonds  
**Office communal de ravitaillement**

**Pétrole.** — Dès le 7 janvier, le coupon n° 4 de la carte de pétrole est valable. Le coupon 3 peut être utilisé jusqu'au 25 janv.  
**Carte de combustible.** — Dès le 1<sup>er</sup> février les bons 4, 5 et 6 ne seront plus utilisables, seuls les bons 7 et 8 seront valables.  
**Coke.** — Les coques et houilles faisant défaut, il est recommandable d'utiliser des briquettes, de la tourbe malaxée ou des lignites et anthracites suisses.  
**Coke.** — Une certaine quantité de gros coke de la Ruhr et d'anthracite ont été réquisitionnés pour notre ville ; par suite des frais de manutention occasionnés, le prix de vente en a été fixé à 30 francs les 100 kilos.  
**Tourbe.** — Il y a encore une provision de tourbe malaxée et ordinaire à disposition. La tourbe malaxée se vend au détail fr. 9.50 les 100 kilos à domicile et fr. 8.90 prise au chantier.  
**Bois.** — Nous disposons d'importantes quantités de bois, principalement de belles branches et d'azons. Les prix sont ceux de la mercuriale.  
**Ristourne.** — La répartition de la ristourne sur les charbons allemands (briquettes, houille, coques, anthracite) est terminée. Les réclamations éventuelles doivent être faites par écrit à l'Office du combustible, jusqu'au 18 janvier 1919 ; passé cette date elles ne seront plus prises en considération. Joindre mandats et factures justificatives à l'appui. 4750

**Office du Combustible.**

**Ville de La Chaux-de-Fonds**  
**Oeufs à fr. 0.45**  
 On vendra des oeufs au Collège de l'Abeille et au Vieux-Collège samedi de 1 h. à 5 h. La vente se fera sans carte. On peut obtenir le nombre qu'on désire. Fr. 5.40 la douz. 4797  
**Office communal de ravitaillement.**

**VILLE DU LOCLE**  
**Pommes de terre**  
 La quantité de pommes de terre disponible permet :  
 1. de restituer à chacun les deux kilos qui avaient été retenus lors de la distribution de cartes de pommes de terre ;  
 2. d'accorder un bon de 10 kilos par personne, aux familles qui ont cultivé des pommes de terre en 1918.  
 Les bons d'achat seront distribués du mercredi 8 janvier au samedi 18 janvier (guichet 6).  
 Présenter la carte (rose) de consommateurs.  
 Les mêmes jours, pommes de terre en vente à l'Hôtel de Ville, sous-sol, à fr. 0.28 le kilo à partir de 5 kilos. 4751  
**Commission de Ravitaillement.**

On s'abonne à toute époque à LA SENTINELLE

**AU CAMÉLIA**  
 Rue du Collège 5    Rue du Collège 5  
 Grand choix de  
**SUPERBES CHAPEAUX**  
 10% escompte 10%  
 Se recommandent, M<sup>me</sup> DELACHAUX & MEYLAN.

**Ville de La Chaux-de-Fonds**  
**Taxe des chiens**  
 Il est rappelé au public qu'aux termes du règlement cantonal sur la Police des chiens, du 8 mars 1861, la taxe y relative doit être payée par tous les propriétaires de chiens habitant la circonscription communale, au Poste de Police de l'Hôtel de Ville, d'ici au 20 janvier. 4787  
**Direction de Police.**

**Société Coopérative de CONSOMMATION**  
 NEUCHÂTEL

**Pommes de table**  
 depuis 60 ct. le kilo  
**Carottes**  
 jaunes et rouges 4516  
 35 et 40 ct. le kilo  
 dans toutes nos succursales

**E. Gruber**  
 NEUCHÂTEL  
 Rue du Seyon, 14b.  
 Tissus - Toilerie - Lingerie - Sous-vêtements - Beau choix de Tabliers - Bretelles. 848  
 TIMBRES ESCOMPTE NEUCHÂTELOIS.

**Boucherie du Passage du Centre**

**Boudin frais et Saucisse au foie**  
 Mode Bernoise  
 Excellente saucisse à la viande et au foie, mode de campagne.  
 Se recommande, 4791  
**E. Scheurer.**  
 J'offre aux particuliers

**500 CIGARETTES**  
 Maryland, 1<sup>re</sup> qualité, au prix exceptionnel de fr. 7.—. Ecrire sous chiffre 4798 au bureau de La Sentinelle.

**Achat et vente** d'outils d'horlogerie et de mécanique. — A. Chatelain, Puits 14, La Chaux-de-Fonds. 4800

**A VENDRE**  
 éventuellement à louer pour le 1<sup>er</sup> mai 1919 le  
**Restaurant du Cheval-Blanc à Sonvillier**  
 S'adresser à M. A. Herzig-Nacht, à Sonvillier. 4760

**Antiquités**  
 Meubles, gravures et tous genres d'antiquités sont achetés aux plus hauts prix par DUBOIS, rue Numa-Droz 90, Chaux-de-Fonds. 4520

**Argenterie à vieux bijoux or et argent sont achetés ou échangés avantageusement**  
 Par Paul Kramer  
 5 Place de l'Hôtel de Ville  
 La Chaux-de-Fonds

**A vendre** un lit en fer pliant, vide, et un canapé Hirsch. — S'adresser à M. J. Sauser, Ronde 13. 4762

**A vendre** un potager combiné (gaz et bois) en bon état, plus une étagère de cuisine. — S'adresser au bureau de La Sentinelle. 4756

**Achat-Vente** Habits, souliers usagés. Magasin du coin, 1<sup>er</sup> Mars 5. 4228

**Décheis** or et argent, bijoux, linges, polissages, vieille bijouterie, argenterie, achetés aux meilleures conditions chez M. Léon DUBOIS, essayeur-juré, successeur de A. Perrin-Brunner, rue du Parc n° 80. Fonte et achat de lingots.

**Polisseuse.** Bonne polisseuse de boîtes argent est demandée de suite. Présenter. — S'adresser Bel-Air 20, au 1<sup>er</sup> étage. 4802

**Bon mécanicien** ouilleur cherche place pour de suite ou époque à convenir. — S'adresser Promenade 36, au 1<sup>er</sup> étage. 4755

**Bon polisseur** sur boîtes acier cherche place stable et bien rétribuée si possible à Granges ou dans les environs. — S'adresser sous chiffre 4764 au bureau de La Sentinelle.

**Tailleuse** se recommande pour sa profession, ainsi que raccommodage de linge, à la maison ou en journée. — M<sup>me</sup> Jeanne Thiébaud, s'adresser chez M. Loze, Charrière 33. 4763

**On demande** une jeune fille de 14 à 16 ans pour lui apprendre les creusures de cadrons; entièrement chez ses patrons. Ecrire sous chiffre 4793, au bureau de La Sentinelle.

**Mécanicien-outilleur** connaît la grande et petite mécanique cherche place. — S'adresser au Bureau de La Sentinelle. 4646

**A remettre** un petit logement de 2 chambres, cuisine et dépendances. — 4726  
 S'adr. au bur. de La Sentinelle.

**Alcôve** à louer à ouvrier honnête. — S'adresser au bureau de La Sentinelle. 4766

**A louer** une chambre meublée chez M. E. J. Probst-Bär, Grenier 33. 4792

**Appartement.** Un ménage honnête, mène de trois personnes cherche un appartement au soleil, de deux pièces et dépendances, dans maison d'ordre, pour fin avril. — Faire offres sous chiffre 4794, au bureau de La Sentinelle.

**A remettre** pour cause de départ un logement de 3 pièces. — S'adresser Jacob-Brandt 124 au plainpied à droite ou chez M. Danchaud, Jacob-Brandt 130. 4739

**A louer** de suite une chambre indépendante à un monsieur. — S'adresser rue du Collège 17, au 3<sup>me</sup> étage. 4735

**Chambre** à louer jolie chambre meublée à monsieur honnête. Paiement d'avance. — S'adresser Numa-Droz 2 a, rez-de-chaussée. 4740

**A vendre** une chaise pour apprendre à marcher aux enfants, prix 5 fr.; le même est acheteur d'un porc pour la boucherie, indiquer poids approximatif et prix par kilo. — S'adresser à M. Edgar Mühlenthaler-Nourice, à Bévillard, Jura Bernois. 4748

**On demande à acheter** un moteur de 1/2 ou à échanger contre un de 1/3. — S'adresser Fabrique de ressorts, Bel-Air 11. 4742

**Mariage.** Une bonne personne, dans la cinquantaine, travailleuse, avec ménage, désire faire la connaissance d'un honnête ouvrier. — S'adresser sous chiffre 4782, au bureau de „La Sentinelle“.

**La personne** qui aurait échangé avec grandes initiales le 29 décembre, au Cercle ouvrier, est priée de faire l'échange le soir après 6 h. 1/2 chez Madame Devonogés, rue du Soleil 5. 4759

**Etat-civil de La Chaux-de-Fonds**  
 Du 9 janvier 1919

**Naissance.** — Eckert, Maurice, fils de Charles, horloger, et de Gabrielle née Vaucher-de-la-Croix, Neuchâtelois.

**Inhumations**  
 Vendredi 10 janv. 1919, à 1 1/2 h. :  
 Auguste-Ernest Méroz, 9 ans et 10 mois, rue Fritz-Courvoisier 21.

*Elle est au ciel et dans nos cœurs.*

Monsieur Pierre Oizel-Jeanerret et ses enfants, à Paris; Madame Veuve Blanche Jampen et ses enfants; Madame et Monsieur Paul Pellet-Jeanerret et leurs enfants; Mademoiselle Mathilde Jeanerret, à Paris; Madame et Monsieur Charles Kisselbach-Jeanerret et leurs enfants, à Colmar; Madame et Monsieur Charles Franz-Jeanerret; Monsieur Arthur Jeanerret et sa fiancée, Mademoiselle Berthe Banz; Madame et Monsieur William Walther-Jeanerret; Monsieur et Madame Charles Jeanerret-Fueg et leur enfant, à Cormondréche; Monsieur Emile Jeanerret, à Dombresson, ainsi que les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part du décès de leur chère et bien regrettée épouse, mère, belle-fille, sœur, belle-sœur, tante et parente,

**Madame Marguerite OIZEL née Jeanerret**  
 que Dieu a reprise à Lui, samedi 4 janvier, dans sa 35<sup>me</sup> année, à Paris.  
 La Chaux-de-Fonds, le 10 janvier 1919. 4795

## La révolution allemande

La bourgeoisie réclame des mesures violentes

BERLIN, 10. — (De notre correspondant spécial.) — Mercredi, la fusillade a continué son cours particulièrement aux alentours de la Chancellerie. La « Freiheit » annonce que les négociations prévues auraient lieu à 10 heures du matin. Les difficultés de communication empêchèrent les délégués de se rencontrer. Vers midi, les parties discutèrent séparément. Vers la fin de la journée, les négociations furent entamées. Les étudiants bourgeois forment une légion gouvernementale. La bourgeoisie pousse le gouvernement à des mesures violentes, espérant ainsi à la fois le discréditer définitivement aux yeux des masses et pousser les forces ouvrières à une lutte fratricide qui les diminuera ou les brisera même.

Le gouvernement veut la liberté de la presse

BERLIN, 10. — Jeudi, la situation fut sans grand changement. Le gouvernement et le comité central exécutif se refusent à continuer les négociations aussi longtemps que la liberté de la presse n'a pas été rétablie. La délégation des ouvriers révolutionnaires acceptera de délivrer la presse quand le gouvernement aura consenti à négocier. Le comité central exécutif déclare cette base inacceptable et réclame avant tout la liberté complète de la presse. Les médiateurs indépendants échouent dans leur tentative et déclarent leur mission terminée.

Les ouvriers réclament la démission d'Ebert Scheidemann et Noske

BERLIN, 10. — Cent mille hommes de troupes marines de la mer du Nord proposent pour régler le conflit la démission d'Ebert, Scheidemann et Noske qui seraient remplacés par deux indépendants et un communiste. Le Comité central exécutif refuse. 12.000 ouvriers de la fabrique d'avions d'Adlershof et appartenant aux deux partis ouvriers révolutionnaires, demandent aussi la démission des ministres actuels, leur personne étant la cause des conflits. Cette revendication est symptomatique quant à l'état d'esprit de la classe ouvrière.

C'est Noske qui a organisé les gardes blanches

BERLIN, 10. — Les ouvriers s'élèvent avec violence contre Noske particulièrement parce que c'est lui qui a organisé les gardes blanches formées d'étudiants bourgeois et d'officiers.

Pas d'état de siège, grève des tramways

BERLIN, 10. — Jusqu'à ce moment et malgré ce qui a été dit, l'état de siège n'a pas été déclaré à Berlin, où la situation reste tendue. La grève des tramways qui continue, gêne considérablement aux mouvements des masses.

La situation reste critique

BERLIN, 10. — La situation est toujours critique. Les combats de rue continuent. Le canon a tonné à Berlin comme en pleine bataille. Des avions ont survolé le « Vorwaerts ». De nouvelles troupes doivent arriver de l'ouest. Un bataillon a occupé la gare d'Anhalt. La station de télégraphie sans fil de Nauen a été occupée hier dans la nuit par les Spartaciens. Les troupes gouvernementales se sont emparées du quotidien russe « Wremja ». L'agence Wolff confirme l'arrivée de Hindenburg à Berlin. (Réd. Nous avions déjà cette nouvelle, il y a deux jours.)

La lutte s'accroît

BERLIN, 10. — Les armements continuent, mercredi, des deux parts, et leur force semble évoluer en faveur de la révolution. Le gouvernement annonce chaque jour de nouvelles troupes, mais on ne voit rien venir. Il faut s'attendre cependant à leur arrivée, malgré le scepticisme des Spartaciens et à un changement des forces en présence dont profitera le gouvernement et la bourgeoisie pour des représailles contre les Spartaciens, si ceux-ci sont battus dans les combats de rues, qui atteindront une grande violence, Cohn, Kautsky, Dittmann et Bertscherd ne s'interposent plus.

Un nouvel appel du gouvernement

BERLIN, 10. — Ebert, Scheidemann, Landsberg, Noske et Wissel ont lancé un nouvel appel disant que Spartacus lutte pour la conquête de tout le pouvoir. Spartacus veut supprimer la voix du peuple. Là où Spartacus règne, toute liberté et sécurité personnelles sont supprimées, la presse est bâillonnée, le trafic paralysé.

De nombreuses parties de Berlin sont transformées en théâtres de combats sanglants. D'autres sont déjà privées d'eau et de lumière. Des dépôts de vivres sont pillés et le ravitaillement des soldats et de la population civile est compromis sérieusement. Le gouvernement doit prendre toutes les mesures pour mettre un terme à cette domination de la terreur et pour empêcher une fois pour toutes son retour. Des actes décisifs ne se feront plus attendre longtemps. Mais il faut agir radicalement et pour cela des préparatifs sont nécessaires. La violence ne peut être combattue que par la violence. La force organisée du peuple mettra fin à l'anarchie. Les succès partiels des ennemis de la liberté exagérés par ceux-ci de façon ridicule, n'ont qu'une importance passagère. L'heure du règlement des comptes approche.

La situation s'améliore

BERLIN, 10. — P.T.S. — La situation du gouvernement s'est améliorée. Ceci résulte du fait que le Comité exécutif a approuvé, comme étant justifiée, la relévation de ses fonctions du président de police Eichhorn, ceci par 12 voix contre 2. Cette amélioration résulte aussi du fait que la garde des soldats républicains s'est désolidarisée d'avec Eichhorn, que 14 compagnies, au nombre de 36.000 se sont mis à la disposition du gouvernement et que la garnison de Berlin, probablement du front, a renoncé à son attitude neutre et a passé du côté du gouvernement. En outre, les troupes de Kiel, fidèles au gouvernement, sont en route pour Berlin. Le nombre des volontaires s'accroît également.

Le crépuscule de Spartacus

BERLIN, 10. — Nouvelles de Francfort. — Quelques combats se sont déroulés dans la soirée entre les troupes gouvernementales et les Spartaciens à la Wilhelmstrasse, sous les Tilleuls et à la Leipzigerstrasse, devant le ministère de la guerre. En outre, les Spartaciens ont attaqué la caserne des dragons de la garde à Moabit. Une partie des troupes gouvernementales provenant du dehors ont participé à ces combats. Les Spartaciens se sentent peu sûrs du succès. Une partie d'entre eux prennent la fuite sans grande résistance. Il y a évidemment parmi eux un grand nombre de fanatiques qui ne reculent devant rien. Ils sentent que la décision approche et redoublent d'attention. Ils ont barré les environs des édifices occupés par eux. L'opinion publique se déclare toujours plus manifestement contre eux. De nombreux socialistes indépendants également se prononcent maintenant publiquement contre la domination par la violence des Spartaciens. Il faut cependant bien comprendre qu'il n'est pas du tout question d'enthousiasme en faveur du gouvernement Ebert-Scheidemann. L'opinion publique va même plus loin, disant qu'il faut passer par dessus les chefs ou peut-être trouver une issue à la situation sans aucun chef. On raconte que pour enrôler des adhérents, les Spartaciens promettent une prime de 500 marks et un salaire mensuel de 100 marks.

BERLIN, 10 (Wolff). — La direction des chemins de fer communique que les chemins de fer sont au pouvoir du gouvernement.

On manifeste dans toute l'Allemagne

BERLIN, 10. — A Dusseldorf, Halle, Brême, Hambourg, Oppeln, des désordres se sont également produits, dirigés notamment contre les journaux bourgeois chez lesquels on a détruit en partie toutes les installations. Il y a eu également des manifestations de la part des ouvriers sans travail qui ont eu un caractère inoffensif, par exemple à Munich, Augsbourg, Nuremberg, Kiel, Brême et Leipzig.

Ludendorff en Allemagne

BERLIN, 10. — P.T.S. — Ludendorff a demandé au gouvernement la permission de retourner en Allemagne pour pouvoir se défendre contre les accusations portées contre lui. Cette permission lui a été accordée à condition qu'il n'aille pas à Berlin.

L'armistice ne sera pas prolongé

si les Spartaciens prennent le pouvoir  
BERLIN, 10. — La « Telegrafien Union » communique que le président de la commission d'armistice de l'Entente à Spa a déclaré qu'il ne faut pas s'attendre à une prolongation de l'armistice au delà du 17 janvier si un gouvernement Liebknecht-Ledebour arrivait au pouvoir en Allemagne.

Réd. : Ce Liebknecht, qu'ils aimaient tant durant la guerre, est devenu la bête noire des Alliés.

Les plénipotentiaires français

PARIS, 10. — Le Conseil des ministres a approuvé la nomination, comme plénipotentiaires français, de MM. Clemenceau, Pichon, Klotz, Tardieu et Jules Cambon, ancien ambassadeur à Berlin. M. Dutasta, ambassadeur à Berne, remplira les fonctions de chef de secrétariat de la délégation française. Foch fera naturellement partie de la conférence comme généralissime des armées alliées.

La démobilisation américaine

LA HAYE, 10. — On mande de Washington : Le général Pershing communique que prochainement 735.000 hommes seront encore renvoyés en Amérique. 200.000 hommes par mois partiront dorénavant, de sorte qu'au mois de mars un million d'hommes seront rentrés.

Le général Pershing a ordonné aux autorités militaires en Europe qui sont soumises à son commandement d'accorder un nombre aussi grand que possible de permissions et de congés, afin que les soldats américains puissent visiter, avant leur rentrée chez eux, les pays européens.

Pour nourrir l'Europe

NEW-YORK, 10. — Reuter. — M. Hower télégraphie que jusqu'au moment de la rentrée de la prochaine récolte, la quantité de vivres nécessaires aux populations de l'Europe, dont on a pu examiner la situation, s'élève à 1 million 400.000 tonnes. Il dit que la situation est particulièrement grave en Finlande, dans les provinces baltiques, en Serbie, en Yougo-Slavie, dans le Tyrol, en Pologne, en Roumanie, en Bulgarie et dans les pays Tchéco-Slovaques.

On se bat à Laibach

LAIBACH, 10. — Bureau de correspondance de Laibach. — L'ennemi a bombardé nos positions situées près d'Erach, avec des canons. Après une demi-heure de bombardement, les Allemands ont réussi à traverser le pont. Ils furent cependant repoussés par notre contre-offensive. Plus tard, les Allemands renouvelèrent leur assaut avec des forces dix fois supérieures aux nôtres. Nos troupes furent alors retirées en bon ordre sur nos positions principales. Notre commandant, le major Lavry, et son adjutant, ont été faits prisonniers par les Allemands.

L'occupation italienne du Tyrol

MERAN, 10. — B. T. — Le commandement italien réclame sans délai la liste des habitants originaires du pays. Les Tyroliens allemands seront exclus de cette liste. Les Tyroliens italiens, même de fraîche date, y seront inscrits. A Meran, la moitié de la ville est mise à l'écart. C'est ainsi que l'Italie prépare le plébiscite. Les fonctionnaires doivent entrer au service de l'Italie, sinon ils perdront leur poste. Puis on les déplace dans l'intention de les remplacer par des Italiens. Les autorités militaires italiennes installent des Italiens venus du royaume dans les boutiques fermées ou inoccupées. Les populations de Bozen et Brixen sont réduites à la pauvreté complète grâce au cours incroyablement bas fixé arbitrairement par l'Italie.

Grèves en Grande-Bretagne

Les soldats anglais refusent de retourner au front

LA HAYE, 9. — Des nouvelles parviennent à La Haye sur de graves troubles ouvriers en Angleterre. La grève des cheminots de Brighton s'est fortement étendue à tous les organismes de chemins de fer. Les ouvriers ont même menacé de la grève générale. De grosses difficultés surgissent dans l'industrie navale. Les employés réclament le semaine de 45 heures. L'Ecosse suit le mouvement. De nombreux soldats refusent de retourner en France. Ils se portent sur les navires pour rejoindre leurs camarades. 300 soldats du service des étapes des environs de Londres se sont rendus en camions dans la capitale et ont manifesté devant le ministère de la guerre. Selon un télégramme de La Haye à la « Gazette de Francfort », les émeutes de soldats continuent. Les grands réseaux de chemins de fer font grève. Les soldats anglais exigent la démobilisation immédiate. Leurs revendications sont acceptées et même appuyées par les officiers. Lord Milner, ministre de la guerre a conféré avec sir Robertson au sujet de la démobilisation. Lloyd George est rentré précipitamment de vacances pour examiner la question de la démobilisation. Il cherche à constituer immédiatement le nouveau gouvernement.

La rouspétance commence !

La démobilisation anglaise

LONDRES, 10. — Mercredi soir, une communication officielle a fait connaître que le premier ministre s'occupe lui-même de la rapidité avec laquelle se poursuivent les opérations de démobilisation. Il déclare que la victoire ne doit pas être mise en péril pendant la période critique des négociations de paix.

Pour ce motif, il est impérieusement nécessaire que la Grande-Bretagne maintienne une puissante armée sur le Rhin. Les armées allemandes, dit-il, restent très fortes. Nul ne peut dire ce que les Allemands feront, ni s'ils souscriront aux conditions de paix et consentiront à donner les réparations que nous cherchons à exiger d'eux. Pendant les quelques mois qui vont s'écouler, nous devons être forts et unis afin de pouvoir conclure avec l'ennemi un accord définitif et solide.

Il est impossible d'effectuer une démobilisation, de telle sorte que la force militaire britannique en soit atteinte avant que la paix ait été définitivement conclue. Toutefois, nous n'avons pas démobilisé moins de 300.000 hommes jusqu'ici. Nous avons pris des mesures pour augmenter la rapidité de la démobilisation dans les limites où cela sera possible sans léser les intérêts britanniques essentiels dans le monde, ni mettre en danger la sécurité de nos troupes en Allemagne.

Cette note confirme les émeutes militaires et les grèves que nous signalons

Le Congrès international

PARIS, 10. — Havas. — L'« Humanité » annonce qu'une réunion de la conférence administrative du parti socialiste propose, d'après l'opinion de M. Huysmans, secrétaire du Bureau international, de réunir d'abord un bureau composé de trois délégués par nation, le 20 janvier et les jours suivants à Genève, puis vraisemblablement à Berne. La commission aurait préféré une convocation directe du congrès des ouvriers par le secrétaire international. On croit que le parti socialiste pourra se réunir vers le 3 février, en même temps que le bureau international et la conférence socialiste. Le programme devra formuler les conceptions de la classe ouvrière en ce qui concerne la paix. Toutefois, les commissions du congrès demeurent maîtresses de leurs ordres du jour.

L'Angleterre retire ses troupes de la Russie

LA HAYE, 10. — L'agence Exchange communique que les troupes anglaises, au nombre de 20.000 hommes, qui se trouvent actuellement en Russie seront prochainement retirées de ce pays.

EN SUISSE

Le procès Jules Bloch

BERNE, 10. — Le « Bund » écrit : Comme nous l'apprenons, le procureur général de la Confédération va terminer incessamment l'étude des actes de l'instruction dirigée contre l'ancien fabricant de munitions Jules Bloch, de La Chaux-de-Fonds ; il s'occupe de la rédaction de l'acte d'accusation. La mise en accusation doit être attendue dans ces tout prochains jours.

Tempêtes de neige

PONTRESINA, 10. — Le chemin de fer de la Bernina a à lutter en ce moment contre de grandes difficultés. Depuis quatre jours, sur toute la région de Poschiavo, la pluie tombe en abondance et dans les régions plus élevées des masses de neige sont tombées, de sorte que les charriots électriques ont la plus grande difficulté à maintenir la voie libre. En ce moment, sur les hauteurs de la Bernina, un ouragan accompagné de neige fait rage. Dans toute la Haute-Engadine, on signale des chutes de neige abondantes qui, dans la vallée de la Bregaglia causent de grands dangers d'avalanches.

Notre service particulier

Contre l'action bolchéviste

BUDAPEST, 9. — Il y a 6 semaines, une mission de la Croix-Rouge russe fit son entrée à Budapest, sous la conduite de Serge Perninew. La police fut bientôt attirée par l'activité des membres de la mission, elle fit une enquête, opéra une perquisition qui amena leur arrestation. Cette mesure appartient à un plan de défense du nouveau gouvernement contre l'action bolchéviste dont les tentatives furent déjà réprimées à Budapest et Sallgetarjan. Karoly veut coûte que coûte suivre la voie de l'évolution démocratique à l'exclusion de la violence. Seul un gouvernement réactionnaire pourrait favoriser celle-ci en exaspérant le parti socialiste.

Le procès du Comité d'Oiten

BERNE, 10. — L'acte d'accusation contre le Comité d'Oiten et consorts ne repose pas surtout sur la déclaration de grève, mais bien davantage sur les appels aux soldats et aux cheminots. Ces appels sont considérés comme provocation à une grave insubordination (ne pas tirer sur le peuple ! tonnerre c'est grave cela !) et à la violation de leur devoir (merveilleux devoir : tirer sur des ouvriers !) de service adressée à des soldats en service actif. L'acte d'accusation s'appuie sur l'art. 50 du C. P. M. disant : « Seront aussi considérés comme coupables de révolte et punis comme tels ceux qui, malgré l'ordre de leurs supérieurs, se refusent à marcher, à attaquer ou à se défendre. » (Réd. Il serait curieux de savoir si les auteurs du code avaient prévu que ces ordres pouvaient être donnés contre des ouvriers.) Selon les articles 58 et 59, les personnes qui ont provoqué la révolte ou qui en ont excité d'autres à une grave insubordination sont coupables de mutinerie. Dans les cas les moins graves, ce délit est punissable d'un emprisonnement de six mois au moins.

Réd. Bon appétit, messieurs les bourgeois. Il ne serait pas étonnant, d'ailleurs, que les Vaudois réclament l'application de la lettre a, art. 60 : « la réclusion pendant six ans au moins lorsque le délit a été commis à proximité de l'ennemi ». On dit aussi que les fameux soldats de Genève réclament le rétablissement de la peine de mort.

La benzine

BERNE, 10. — Les promesses d'arrivages de benzine d'espérer que d'ici à deux mois environ le commerce de la benzine sera de nouveau libre.

L'espionnage

BERNE, 10. — Les procureurs extraordinaires de la Confédération, Baechlin et Bickel, ne chôment pas, malgré la fin de la guerre. Plusieurs personnes retirées de l'étranger où elles ont subi des peines d'emprisonnement pour espionnage ont porté plainte contre leurs dénonciateurs. C'est de ces seuls cas que l'autorité fédérale s'occupe encore. Espérons qu'il n'y en aura bientôt plus. La plaie de l'espionnage sera alors fermée pour de longues années, espérons-le.

Romberg ira en Allemagne

BERNE, 10. — M. de Romberg, qui se trouve actuellement en congé, fera un voyage en Allemagne, puis il se retirera définitivement dans sa propriété de Gstaad. L'entrée en fonctions de son successeur n'est pas encore définitivement fixée. A partir du 1er février 1919, tous les services de la légation d'Allemagne seront ramenés dans le bureau principal.

Journalistes français retour d'Allemagne

BERNE, 10. — Les journalistes français rentrés d'Allemagne hier annonçaient que la situation est très critique dans le Nord, tandis que dans le Sud rien ne fait prévoir des désordres. La tranquillité y règne et le travail reprend peu à peu son cours normal. Si ce n'étaient les soldats dans les rues, on se croirait en temps de paix.

L'horaire réduit

BERNE, 10. — Les Chemins de fer fédéraux auront une conférence avec les chemins de fer de toute la Suisse pour examiner la situation créée par le dernier horaire réduit, au sujet de la consommation du charbon. Beaucoup de lignes secondaires affirment avoir brûlé beaucoup plus de charbon avec le cinquième horaire réduit qu'avec le quatrième. Une demande a été faite au département des chemins de fer pour qu'il rétablisse un train direct sur le parcours Genève-Fribourg-Berne-Zurich. Les calculs à la base de cette demande prouveraient, paraît-il, que la consommation de combustible ne serait pas augmentée si l'on rétablissait ce train direct.

Cour de cassation militaire

BERNE, 9. — La cour de cassation pénale militaire se réunira un de ces jours pour examiner certains recours. On croit savoir qu'elle profitera de cette circonstance pour examiner l'application de l'ordonnance du 11 novembre qui ne va pas sans difficultés.

Réd. : On comprend que cette machine anti-constitutionnelle grince. Mais, a-t-on encore des juges à Berne ? C'est ce qu'on saura bientôt.

## LA CHAUX-DE-FONDS

F. O. M. H.

En vue d'activer la perception des cotisations du quatrième trimestre 1918, le secrétariat de la F. O. M. H. annonce aux dizeniers que le bureau sera encore ouvert le samedi 11 janvier, de 1 à 4 heures. Dès et y compris le samedi 18, le bureau sera de nouveau fermé le samedi après-midi.

Comité des horlogers

Comité, demain samedi, à 2 heures, au local.

Comité de l'« Abeille »

La Société fédérale de gymnastique l'« Abeille », dans sa dernière assemblée, a constitué son comité comme suit : Président, Arthur Berthet ; vice-président, Albert Brandt ; secrétaire, A. Boilat ; correspondant, Albert Janz ; caissier, Arnold Kneuss ; vice-caissier, E. Gunther ; moniteur-chef, Robert Cajame ; sous-moniteurs, René Schupbach, Albert Froidevaux.

Les jeunes gens qui désirent pratiquer le noble sport de la gymnastique peuvent se faire inscrire le mardi à la grande halle.

Bienfaisance

— La direction des Ecoles a reçu avec la plus vive reconnaissance : pour les Colonies de vacances 6 fr. 20 de la V filles numéro 2 ; 10 fr., don anonyme ; 5 fr., anonyme ; pour la « Bonne Oeuvre, 10 fr., anonyme ; pour les Soupes scolaires, 12 fr., de la famille D, à la Bonne-Fontaine, et 5 fr. d'une élève de la V filles numéro 8. — Merci à tous.